



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### Inde

Question écrite n° 34492

#### Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la situation des minorités en Inde. Il y a quelques mois, d'importants heurts ont été constatés dans l'État d'Orissa, ainsi que dans le district de Kandhamal. Le bilan est lourd : plusieurs dizaines de morts, près de cinquante lieux de cultes incendiés et saccagés, près de 500 habitations incendiées, 3 couvents catholiques détruits. Il souhaite connaître la situation exacte concernant les violences interconfessionnelles entre hindous et chrétiens, qui perdurent déjà depuis plusieurs mois, ainsi que les intentions du Gouvernement français en vue de garantir la liberté de religion dans ce pays.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur les heurts qui se sont produits dernièrement dans l'État d'Orissa et dans le district de Kandhamal. Ces événements, qui ont vu l'assassinat le 23 août 2008 d'un dirigeant religieux hindou et plusieurs exactions à l'encontre de communautés chrétiennes, ont retenu toute notre attention. La secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme a pris note des condamnations sans équivoque émanant du gouvernement et du Premier ministre indiens à la suite des violences contre les chrétiens en Orissa. Le Premier ministre, Manmohan Singh, a qualifié ces incidents, suite à un entretien le 28 août 2008 avec une délégation de la conférence épiscopale indienne, de « honte pour la nation ». Dans le même temps, les autorités fédérales indiennes se sont mobilisées pour prendre rapidement les mesures nécessaires à l'arrêt des violences, avec l'envoi de forces de police dans la zone touchée, l'imposition d'un couvre-feu dans les districts concernés et l'ouverture de centres d'accueil pour les populations victimes de ces exactions. La France a évoqué cette question avec ses partenaires indiens à l'occasion du dernier sommet entre l'Union européenne et l'Inde, qui s'est tenu à Marseille le 29 septembre 2008. Nous avons rappelé notre attachement au dialogue et à la liberté de religion afin qu'aucune personne ne soit menacée du fait de ses croyances religieuses ou de son appartenance à une minorité. Le Premier ministre indien a réaffirmé l'attachement de l'Inde à la liberté de croyance et à la liberté de culte et la volonté des autorités indiennes de faire respecter ces libertés. Les cérémonies religieuses qui se sont déroulées au mois d'octobre 2008 dans l'État du Kerala, berceau du christianisme en Inde, pour célébrer la canonisation de la première sainte indienne, soeur Alphonsa, ont illustré à cet égard la vitalité de ces communautés et l'attention portée par les autorités indiennes au respect de la liberté religieuse. La France continuera de suivre attentivement, dans le cadre de ses échanges avec l'Inde, l'évolution de cette question.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34492

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et droits de l'homme

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 4 novembre 2008, page 9419

**Réponse publiée le :** 3 février 2009, page 1013